



# PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE (PTH)

## LIGNES DIRECTRICES DÉTAILLÉES 2020

A WORLD IN MOTION

**TOUT LE CONTENU HISTORIQUE FIA EST DISPONIBLE SUR**

**[WWW.FIA.COM/HISTORIC](http://WWW.FIA.COM/HISTORIC)**

*Les textes et documents de la présente brochure sont livrés à titre d'information uniquement.  
Les seuls règlements considérés officiels sont ceux publiés dans l'Annuaire du Sport  
Automobile de la FIA, dans les Bulletins périodiques de la FIA et sur le site internet de la FIA.*

\*\*\*\*\*

**FIA HISTORIC DATABASE SUR [WWW.HISTORICDB.FIA.COM](http://WWW.HISTORICDB.FIA.COM)**

FÉDÉRATION  
INTERNATIONALE  
DE L'AUTOMOBILE

FIA.COM



*OBJECTIFS DU DOCUMENT*

*LA PROCEDURE DE DEMANDE*

*GENERALITES*

*REEMPLIR LE FORMULAIRE*

*PHOTOS & FORMATS*

*CERTIFICATS D'ARCEAUX*

*ERREURS COURANTES*



Le Passeport Technique Historique (le « PTH ») sert deux objectifs : Le premier est à des fins de contrôle pour les délégués d'éligibilité et techniques sur les compétitions et le second est pour les organisateurs, afin de déterminer les catégories et classes de leurs compétitions.

Comme expliqué sur la première page du document :

- Le PTH n'est pas un certificat d'authenticité et n'a aucunement pour objet de vérifier l'historique de la voiture ou de ses éléments constitutifs.
- La FIA certifie simplement que les informations requises, recueillies et confirmées par l'ASN à la date de l'inspection, sont suffisantes pour que la voiture puisse être admise à participer à des compétitions pour véhicules historiques approuvées par la FIA.
- Ni la FIA, ni l'ASN ne certifient, ni n'assument la responsabilité de l'exactitude des éléments ci-après définis comme « représentés » dans la mesure où ceux-ci ont été fournis par le demandeur (tel que détaillé en page 24), au nom du propriétaire sur la base de ses meilleures connaissances disponibles et ne sont pas vérifiables par l'ASN ou la FIA.

Comme expliqué à l'Article 4.3 de l'Annexe K, il y a des procédures applicables en cas de non conformité :

- La procédure des points rouges si la voiture est présentée avec une irrégularité et que les papiers doivent être corrigés.
  - *Exemple : Mauvaise description technique, erreur dans le formulaire et toute irrégularité n'affectant pas la performance.*
- La procédure des points noirs si la voiture est présentée avec un défaut de sécurité.
  - *Dans ce cas précis, la voiture ne peut participer à la compétition.*
- Toute non conformité affectant la performance de la voiture devra être présentée au collège des commissaires sportifs.

L'ensemble des textes de référence est disponible dans l'Annexe K.



*OBJECTIFS DU DOCUMENT*

*LA PROCEDURE DE DEMANDE*

*GENERALITES*

*REEMPLIR LE FORMULAIRE*

*PHOTOS & FORMATS*

*CERTIFICATS D'ARCEAUX*

*ERREURS COURANTES*



# LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE

## **LA PROCEDURE DE DEMANDE**

Pour prétendre à un PTH, trois étapes doivent être effectuées :

1. Définissez les spécifications techniques de la voiture, qui doivent avoir existé en période.
2. Reportez-vous à la réglementation en vigueur :
  - L'Annexe K, la Fiche d'Homologation et l'Annexe J correspondante pour une VOITURE HOMOLOGUEE;
  - L'Annexe K, l'Annexe J correspondante et éventuellement le règlement du championnat pour une VOITURE NON HOMOLOGUEE.
3. Remplissez la demande de PTH conformément à ce qui précède.
  - Si vous souhaitez utiliser des spécifications supplémentaires par rapport à celles présentées dans le formulaire de base, pour un aileron ou un moteur différent, vous devrez ajouter cette spécification par le biais d'une Variante au PTH. Vous pouvez la soumettre dès le début de la procédure et pour autant de spécifications que vous le souhaitez.

Une fois que vous aurez choisi la spécification, la référence et rempli le formulaire, la demande de PTH sera examinée par votre ASN, puis soumise à la FIA pour examen par la Sous-Commission de Conformité (SCCV) des Véhicules de la FIA. L'objectif de ce panel mondial est d'examiner chaque demande et sa conformité avec les réglementations ainsi que les spécifications de période correspondantes.

En cas d'erreur administrative, de non-conformité et/ou de clarification, les commentaires sont renvoyés à l'ASN en charge de la demande pour correction. Si tout est en ordre, l'application sera simplement acceptée et un numéro de base de données FIA sera attribué.



*OBJECTIFS DU DOCUMENT*

*LA PROCEDURE DE DEMANDE*

*GENERALITES*

*REPLIR LE FORMULAIRE*

*PHOTOS & FORMATS*

*CERTIFICATS D'ARCEAUX*

*ERREURS COURANTES*



Le 2020 HTP Template a été développé en accord avec les observations de la FIA et le retour d'information de la SCCV mais aussi en accord avec des ASN impliquées dans le procédé. Le nouveau formulaire se veut plus pratique et devrait aider les ASN et leur secrétariat, mais aussi la FIA, à assurer une qualité et consistance dans la procédure.

## Principaux changements

- *Format Adobe Acrobat PDF*
- *Champs NUMERO DE FICHE et ASN EMETRICE automatisés sur l'ensemble du document ;*
- *Champs OBLIGATOIRES (\*) automatisés avec outils de vérification pour chaque page et section ;*
- *Format des photos en 16:9 (1280x720px) ;*
- *Nouveaux standards de photos pour certains cas spécifiques (Page 17 du formulaire) ;*
- *Nouvelle procédure de validation du formulaire incluse dans le formulaire.*

## Ce qui reste pareil

- *Le formulaire et les sections restent les mêmes, avec 27 pages, en complément du formulaire de demande.*

Il y a 3 principaux types de champs dans le formulaire.

## 1<sup>er</sup> type : Menu déroulant

Cliquez dessus.

Champs obligatoires \*

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN CIRCUIT & COURSE DE CÔTE

Sélectionnez le choix correspondant, vous pouvez choisir jusque 3 disciplines.

Champs obligatoires \*

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN CIRCUIT & COURSE DE CÔTE

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN : - -

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN CIRCUIT

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN CIRCUIT & COURSE DE CÔTE

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN CIRCUIT & COURSE DE CÔTE & RALLYE

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN COURSE DE CÔTE

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN RALLYE

PERIODE F - 01/01/1962 à 31/12/1965 Valide jusqu'au 31.12.2020 CLASSE FIA : GTS12



### 2ème type : Menus déroulants avec possibilité additionnelle.

En fonction de la réponse qui pourra être "OUI" ou "NON", différentes possibilités pourront s'ouvrir.

1. "OUI" vous fera passer au champ;
2. "NON" rendra la clarification de votre réponse obligatoire au travers d'un champ textuel.

2.2 ALLUMAGE	
[a]	Le système est-il conforme aux spécifications de période ? <span style="float: right;">OUI</span>
[b]	Non applicable

Choisissez "OUI" ou "NON"

2.2 ALLUMAGE	
[a]	Le système est-il conforme aux spécifications de période ? <span style="float: right;">OUI</span>
[b]	Non applicable

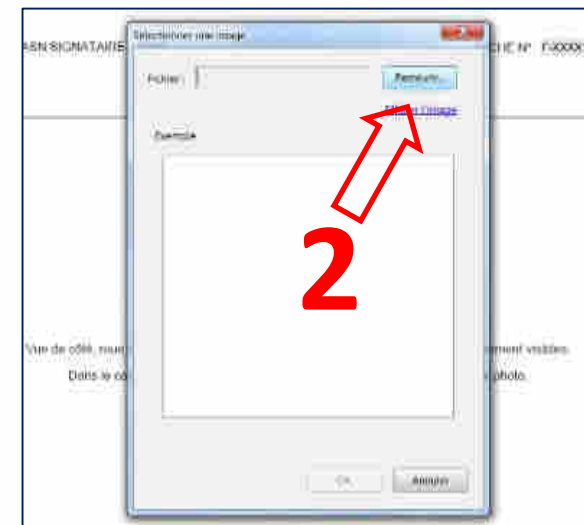
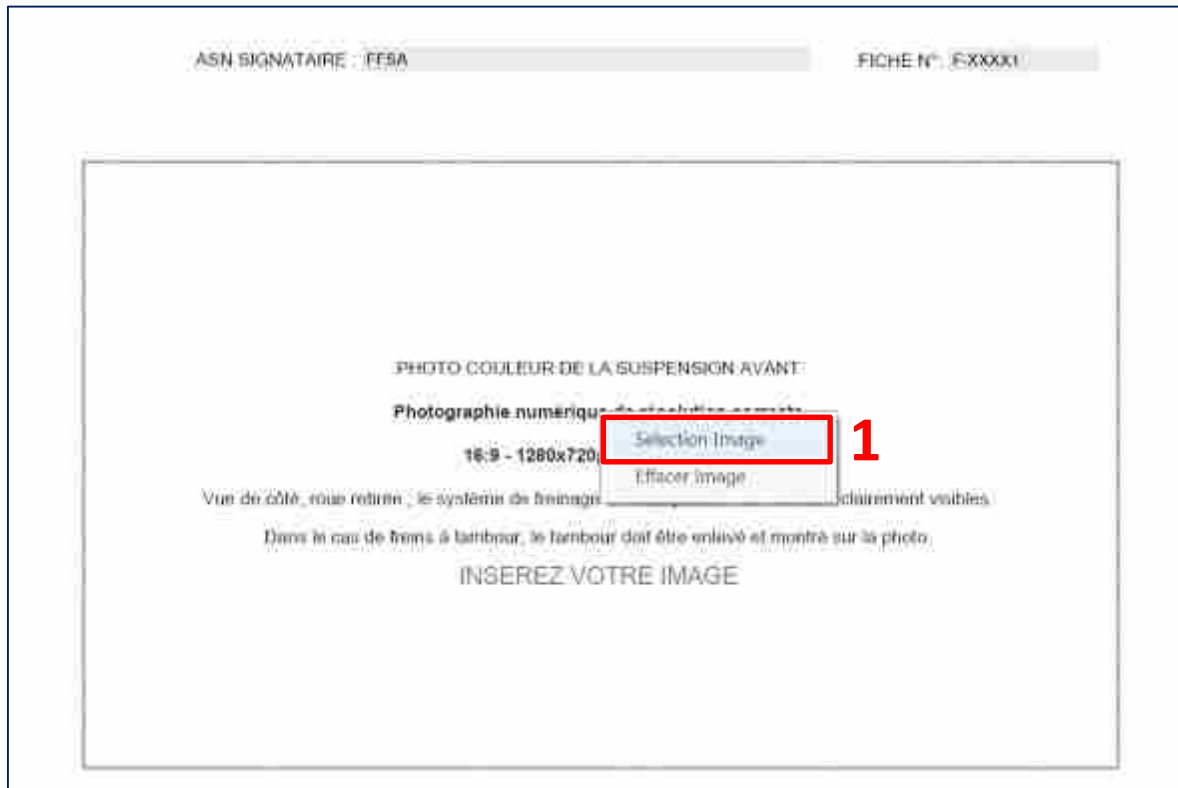
Option 1 – "OUI"  
Pas de clarification nécessaire  
=> Passez au champs suivant.

2.2 ALLUMAGE	
[a]	Le système est-il conforme aux spécifications de période ? <span style="float: right;">NON</span>
[b]	Clarification :

Option 2 – "NON"  
Clarification OBLIGATOIRE

### 3ème type : Photos

Pour insérer une photo, cliquez dans le champ contenant la photo, puis choisissez le fichier image sur votre disque au travers de la fenêtre qui apparaîtra ou alors supprimez l'image pour en insérer une autre.



Une fois que vous aurez choisi le fichier, celui-ci s'ajustera automatiquement au format.

Toutes les photos sont OBLIGATOIRES.



### Quelques astuces à propos du formulaire.

Pour les questions comme "La xxxxx est-elle conforme à la spécification de période ?", deux réponses sont possibles :

- Si l'élément est conforme à l'origine → Choisissez "OUI" et passez au champ suivant ;
- Si l'élément a été modifié en comparaison de l'origine → Choisissez "NON" et détaillez la modification dans le champ suivant qui devient obligatoire.

Pour les questions comme "Des capteurs sont-ils installés ?", deux réponses sont possibles :

- Si l'élément est conforme et qu'aucun capteur additionnel n'a été ajouté en comparaison au modèle standard alors → Choisissez "NON" et passez au champ suivant ;
- Si l'élément n'est plus conforme et que des capteurs additionnel ont été ajoutés en comparaison au modèle standard alors → Choisissez "OUI" et détaillez lesquels dans le champ suivant qui devient obligatoire.

Les instruments ou capteurs suivants n'ont pas besoin d'être détaillés : Capteurs t/min, températures d'huile et d'eau, pression d'essence.

Pour les champs où l'information n'existe pas, merci de remplir "N/A". Ceci permet à l'administration de vérifier qu'il n'y a pas d'oubli.

En termes de matériaux, tous les métaux sont des alliages, vous devez donc toujours spécifier le métal de base (acier, aluminium, magnésium, etc.).



*OBJECTIFS DU DOCUMENT*

*LA PROCEDURE DE DEMANDE*

*GENERALITES*

*REEMPLIR LE FORMULAIRE*

*PHOTOS & FORMATS*

*CERTIFICATS D'ARCEAUX*

*ERREURS COURANTES*



# LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE

## REPLIR LE FORMULAIRE – PAGE 1

### PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN CIRCUIT & COURSE DE CÔTE

Le présent Passeport Technique n'est pas un certificat d'authenticité et n'a aucunement pour objet de vérifier l'historique de la voiture ou de ses éléments constitutifs. La FIA certifie simplement que les informations requises, recueillies et confirmées par l'ASN à la date de l'inspection, sont suffisantes pour que la voiture puisse être admise à participer à des compétitions pour véhicules historiques approuvées par la FIA. Ni la FIA, ni l'ASN ne certifient, ni n'assument la responsabilité de l'exactitude des éléments ci-après définis comme « représentés » dans la mesure où ceux-ci ont été fournis par le Demandeur (et que détaillé en page 24), au nom du propriétaire sur la base de ses meilleures connaissances disponibles et ne sont pas vérifiables par l'ASN ou la FIA.

**ASN ÉMETTRICE : FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE**

**NUMÉRO DE FICHE : F-XXXX1**

**CATÉGORIE : GT DE COMPÉTITION**

**PERIODE F : - 01/01/1962 \* à 31/12/1965 \* Valide jusqu'au 31.12.2020 CLASSE FIA : GTS12**

“VALABLE” – Menu déroulant : Disciplines dans lesquelles la voiture sera engagée.

! \ Risque d'erreur : Choisir des catégories ayant des restrictions contradictoires avec celles principalement souhaitées (ex. demander « Rallye » alors que la voiture est en spécification pour le circuit et n'a pas de pare-chocs).

ASN émettrice : À remplir par l'ASN.

Numéro de fiche : À remplir par l'ASN. Le numéro d'ASN comporte la ou les lettre(s) du pays suivie(s) d'un numéro à 4 chiffres commençant à 5000.

Catégorie – Menu déroulant : Catégorie de la voiture selon l'Annexe I à l'Annexe K.

! \ Risque d'erreur : Ne pas avoir connaissance des catégories FIA et rester littéral dans les définitions (ex. une Ford Sierra RS Cosworth Groupe A de rallye n'est pas une « Biplace de course » mais une « Tourisme de Compétition »).

Période – Menu déroulant : Période de la spécification de la voiture, conformément à l'Article 3.2 de l'Annexe K.

! \ Risque d'erreur : Ne pas penser à mettre la lettre en correspondance avec les années renseignées ou vice versa.

Valide jusqu'au 31.12.... : À remplir par l'ASN. L'année doit être écrite avec 4 chiffres.

Classe FIA : Telle que définie dans l'Annexe I à l'Annexe K.

! \ Risque d'erreur : Se tromper de tableau dans l'Annexe I.



# LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE

## REMPLIR LE FORMULAIRE – PAGE 1

Marque représentée :	SHELBY AMERICAN INC.	Modèle représenté :	COBRA 289 DAYTONA COUPE	
Année de spécification :	1965	N° d'identification FIA :		
Type de moteur :	V8 FORD CULBUTE	Cylindrée :	4840 cm <sup>3</sup> corrigée :	cm <sup>3</sup>
N° de fiche d'homologation FIA (si applicable) :	115	Nbre de pages de cette fiche d'homologation à considérer :	9	

**Marque représentée :** Il s'agit de la marque « revendiquée » par la personne qui fait la demande de PTH pour la voiture (le « demandeur », qui peut être, soit son propriétaire, soit une personne dûment autorisée par le propriétaire à soumettre la demande). Dans le présent article et dans les suivants, le terme « représentée » signifie que cette mention est celle déclarée par le demandeur ; cette revendication est donc de la seule responsabilité du demandeur (voir également encadré grisé à la Page 1 du PTH).

**Conseil :** Dans le cas d'une voiture homologuée, remplissez la marque inscrite sur la Fiche d'Homologation de la voiture.

**Modèle représenté :** Il s'agit du modèle tel que déclaré par le demandeur.

**Conseil :** Dans le cas d'une voiture homologuée, remplissez le modèle inscrit sur la Fiche d'Homologation de la voiture.

**Année de spécification :** L'année, dans la période de l'Annexe K de la FIA, pendant laquelle le modèle concerné était actuel. Cette année définit les spécifications techniques que la voiture du demandeur prétend respecter.

**Conseil :** L'année de spécification est très importante. Elle se définit souvent en fonction des pièces montées sur la voiture. Si votre voiture fabriquée en 1966 est équipée avec un élément contenu sur une extension de la Fiche d'Homologation parue en 1969, alors l'année de spécification de votre voiture est 1969. Si plusieurs extensions de la Fiche d'Homologation sont utilisées, alors c'est la plus récente qui détermine l'année de spécification. La période renseignée précédemment doit correspondre à l'année de spécification.

**N° d'identification FIA :** À remplir par l'ASN, selon les instructions de la FIA.

**Type de moteur :** Nombre de cylindres, disposition et type de distribution (ex. 4 cylindres en ligne 2 ACT ; V8 culbuté ; V6 ACT ; etc...). Si le fabricant de moteur est différent du fabricant de la voiture, ou si le moteur est un type particulier (Essex, Climax, DFV, BDG, etc.), il doit être précisé ici.

**!/\ Risque d'erreur :** Écrire "turbo", le code moteur chez le constructeur, etc.

**Cylindrée et cylindrée corrigée :** La cylindrée indiquée doit toujours être la cylindrée réelle et actuelle, non pas celle d'origine. Pour un moteur atmosphérique à pistons alternatifs, il n'y a pas de cylindrée corrigée. La cylindrée corrigée concerne uniquement les moteurs suralimentés ou à pistons rotatifs. Consultez la Fiche d'Homologation et l'Annexe J de période pour connaître le coefficient s'appliquant à votre voiture, le cas échéant car pour certaines périodes, il n'en existe pas.

**N° de Fiche d'Homologation FIA (si applicable) :** Uniquement pour les voitures homologuées. Un seul numéro est valable et doit correspondre à la période de la voiture. Si applicable, une copie authentifiée de la Fiche d'Homologation doit toujours accompagner le PTH durant les Compétitions.

**Nombre de pages de cette Fiche d'Homologation à considérer :** Si la voiture a une Fiche d'Homologation, inscrire le nombre de pages de la Fiche d'Homologation de base plus le nombre de pages d'extension qu'il est possible d'utiliser, en fonction de la période et de la (les) discipline(s) choisie(s).

### Pages 1 et 2 – Photos de présentation – Les photos doivent être nettes et représenter :

- La voiture complète et en état de courir avec ou sans ses numéros ;
- De  $\frac{3}{4}$  avant droite (Page 1) et de  $\frac{3}{4}$  arrière gauche (Page 2), la voiture doit être présentée de façon à assurer une vue complète ;
- La lumière doit être suffisante et homogène, pas d'ombres ;
- La voiture à l'arrêt, sans personne à bord ;
- Un nombre limité d'autocollants est autorisé, en accord avec l'Article 2.1.9 de l'Annexe K ainsi que pour les voitures répliquant une livrée d'époque justifiée par une photo de référence en Page 2 ;
- Les bandeaux de pare-brise sont interdits, sauf si propre à une livrée de période ;
- Les voitures participant à des rallyes doivent être équipées de pare-chocs conformes à la spécification de période du modèle, sauf si le modèle a été homologué en période sans pare-chocs.







# LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE

## REPLIR LE FORMULAIRE – PAGE 2

Manufacturers Reference No. for Application

26/01/1



F.I.A. Recognition No.

1  
127/1/ET

**ROYAL AUTOMOBILE CLUB**

PALL MALL, LONDON, S.W.1.

**Federation Internationale de l'Automobile.**

Amendment to Form of Recognition

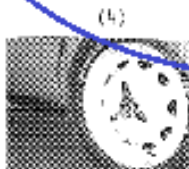
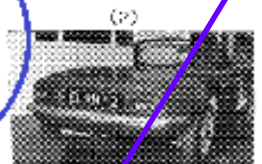
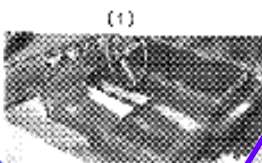
Manufacturer: LOTUS CARS LTD.

Model: ELAN

VARIANT TO STANDARD PRODUCTION

2  
60 FROM CHASSIS NO. 26/3901 ALL OTHERS ARE TYPED VIEW

1. NEW DASH PANEL FACIA AND INTERIOR TRIM.
2. NEW REAR LIGHT CLUSTER.
3. GIBBING TYPE 'A' FRONT DISC BRAKE CALIPERS.
4. WHEEL-ON TRACKED STREET DISC WHEELS  
RIM WIDTH 127,475 mm.
5. DISTRIBUTOR ROD PART NO. 263714 (1PSE)
6. VALVE (INLET) - MATERIAL EN.52  
Diameter of head of valve 1.50"  
PART NO. 824-2



*Sealed from*  
*Mr. J. M. Green*  
*12/1/65*

Stamp of F.I.A./R.A.C. to be affixed here.

Date and name of club from

3  
1/2/1965. to the 14/

Form: F.I.A.

### Liste des extensions de la Fiche d'Homologation utilisées :

Lister les différentes extensions de la Fiche d'Homologation correspondant aux pièces montées sur la voiture.

- 1 - Les extensions de Fiches portent un numéro (1).
- 2 - Chaque extension liste des pièces homologuées par le constructeur en période (2).
- 3 - Chaque extension comporte une date d'homologation (3).

L'extension la plus récente détermine l'année de spécification de la voiture (demandée en Page 1).

**Conseil :** Lorsque vous listez les différentes extensions de Fiches utilisées sur votre voiture, comptez le nombre de pages d'extensions autorisées en fonction de votre année de spécification et la (des) discipline(s) choisie(s).

Le nombre de pages de la Fiche de base plus le nombre de pages d'extensions autorisées font le chiffre attendu en Page 1 à la rubrique "Nombre de pages de cette Fiche d'Homologation à considérer".



**Obligatoire.**



**IMAGE DE PERIODE DE LA CARROSSERIE DE LA VOITURE ORIGINALE** : La photo de référence doit être d'un modèle partageant la spécification de période revendiquée pour la voiture présentée. Toute différence entre la photo de référence et la voiture présentée doit être corrigée afin que la voiture de référence et celle présentée soient identiques. Dans le cas où la voiture présente une livrée, une photo de référence est nécessaire.

**Épreuve** : Nom de l'Épreuve et/ou, à minima, de la localité. La légende doit être assez précise pour identifier la voiture dans le classement de l'Épreuve concernée.

**Date de l'Épreuve** : La date de l'Épreuve doit être au format JJ.MM.AAAA

**Case à cocher sur l'historique** : Sous certaines conditions, des voitures possédant uniquement un historique national peuvent se voir attribuer un PTH. Dans ce cas, l'ASN doit éviter toute ambiguïté et le signaler clairement dans la demande. La case située au bas de la Page 2 doit être cochée.

**!/ Le nom complet de l'Épreuve et la Date (JJ/MM/YYYY) sont obligatoires.**

ADN SIGNATAIRE : FPBA FICHE N° : F000001

### 1 – CHASSIS, SUSPENSION

#### 1.1 CADRE DE CHASSIS

(a) La voiture est-elle équipée d'un châssis conforme aux spécifications de période ? **OUI**

(b) \_\_\_\_\_

(c) Construction (poids, tubulaire, monocoque, etc.) : **ECHELLE EN TUBES**

(d) Matériau : **ACIER**

#### 1.2 SUSPENSION AVANT

(a) La suspension est-elle conforme aux spécifications et dimensions de période ? **OUI**

(b) \_\_\_\_\_

(c) Type de suspension (entier rigide, à triangles, de Dion, etc.) : **TRIANGLE INFERIEUR**

(d) Type de ressorts (hélicoïdaux, à lames, barre de torsion, etc.) : **TRANSVERSAL A LAMES**

(e) Type d'amortisseurs (à billes, à levier, télescopique, etc.) : **TELESCOPIQUE**

(f) Les amortisseurs sont-ils réglables ? **OUI**

(g) Indiquer le nombre de dispositifs de réglage par amortisseur : **LIN**

(h) Matériau des amortisseurs : **ACIER**

(i) La géométrie de la suspension est-elle réglable ? **OUI**

(j) La hauteur de la suspension est-elle réglable ? **OUI**

(k) Préciser la méthode (oints Unibal, points d'attache différents, etc.) : **i) ROTULES UNIBAL**

(l) **CALES SUR LAMES DE RESSORT**

(m) Est-elle équipée d'une barre antiroulis ? **OUI**

(n) Cette barre est-elle réglable ? **NON**

(o) Des capteurs sont-ils installés ? **NON**

(p) \_\_\_\_\_

2020 International FIP Chapitre 1.1 : **Correct** Chapitre 1.2 : **Correct** Page 3

**1.1.[a]** : Sauf modification particulière à clarifier, cocher "OUI"

**1.1.[b]** : À remplir uniquement si la case "NON" a été cochée à la question **1.1.[a]**.

**1.1.[d]** : Préciser le(s) matériau(x) principal(aux) constituant le châssis.

**1.2.[f]** : Préciser si les amortisseurs sont réglables en détente/compression. Si oui, compléter.

**1.2.[g]** : Préciser le nombre de dispositifs de réglages (!/! le nombre de réglages n'est pas le nombre de positions ou la plage de réglage mais le nombre de "molettes" de réglage).

**1.2.[h]** : Renseigner le matériau principal – **le corps** – des amortisseurs.

**1.2.[i]** : Préciser si la géométrie ou la hauteur de la suspension sont réglables en cochant "OUI" ou "NON".

**1.2.[j]** : Préciser la méthode de réglage pour chacun des points précédents. Le point [i1] est à remplir pour le réglage de la géométrie et le point [i2] pour celui de la hauteur de caisse. Les réglages disponibles dépendent des pièces montées sur la voiture. Deux voitures de même modèle peuvent ne pas avoir les mêmes possibilités de réglages si elles sont d'un groupe ou d'une période différente (même au sein d'une même période).

**Section 1.3.** : Idem que la section 1.2.

ANNEXE SIGNATAIRE | FISA

FICHE N°: 0-XXXXX



Ce qu'il est important de voir :

- les supports supérieurs et inférieurs de l'amortisseur ;
- les extrémités de chaque tirant ;
- le(s) triangle(s) ou l'(les)essieu(x) ;
- les silentblocs et/ou rotules installés ;
- le pivot entre la barre stabilisatrice et le bras de suspension.



Dans le cas présent, les photos montrent bien les deux côtés des triangles et les deux supports de l'amortisseur mais aussi et clairement la barre stabilisatrice.

Ces photos montrant la majorité des points demandés et étant nettes et bien éclairées, elles sont acceptables.

**⚠** Dans le cas de freins à tambour, le tambour doit être démonté et sa face intérieure montrée sur la photo.

**⚠** Sur les photos, la suspension doit être libre (ne mettez pas le cric ou la chandelle sous un triangle mais sous le châssis).

ASIN SECONDAIRE : FFS8A

FICHE N°: (9999X)



Ce qu'il est important de voir :

- les supports supérieurs et inférieurs de l'amortisseur ;
- les extrémités de chaque tirant ;
- le(s) triangle(s) ou l'(les)essieu(x) ;
- les silentblocs installés ;
- le pivot entre la barre stabilisatrice et le bras de suspension.
- Le cas échéant, le mécanisme du frein à main.



Ces photos montrent l'ensemble des points demandés. Elles sont nettes et bien éclairées. Elles sont acceptées.

**⚠** Dans le cas de freins à tambour, le tambour doit être démonté et sa face intérieure montrée sur la photo.

**⚠** Sur les photos, la suspension doit être libre (ne mettez pas le cric ou la chandelle sous un triangle mais sous le châssis).

AVIS SYMBAIARE : FISA      FECHEN N°: 000000

### 2 - MOTEUR

2.1 MOTEUR

(a) Le moteur est-il conforme aux spécifications de période pour ce châssis ? **OUI**

(b) *Non applicable*

(c) La position du moteur est-elle conforme aux spécifications de période ? **OUI**

(d) *Non applicable*

(e) Le bloc cylindre est-il coulé selon les dimensions et le matériau d'origine ? **OUI**  
Préciser le matériau : **FRONTE**

(f) *Non applicable*

(g) La culasse est-elle coulée selon les dimensions et le matériau d'origine ? **OUI**  
Préciser le matériau : **FRONTE**      Numéro de fonderie : **C8FE**

(h) *Non applicable*

(i) Marque : **FORD**      Numéro de fonderie du bloc : **C5AE-A**

(j) Année de fabrication : **1965**      Méthode de fonctionnement : **CYCLE QUATRE-TEMPS**

(k) Nombre de cylindres : **8**      Configuration (en ligne, en V, etc.) : **V**

(l) Alésage : original 101.60 mm      Course : original 72.90 mm  
actuel 102.80 mm      actuel 72.90 mm

(m) Cylindrée : original 4727 cm<sup>3</sup>      actuelle 4840 cm<sup>3</sup>

(n) Nombre de canaux d'admission : **0**      Nombre de bougies par cylindre : **1**  
Nombre de canaux d'échappement : **8**      Nombre de soupapes par cylindre : **2**

(o) *Non applicable*

(p) Les dimensions des soupapes sont-elles conformes aux spécifications de période ? **OUI**

(q) *Non applicable*

(r) Des capteurs sont-ils installés ? **NON**

(s) *Non applicable*

**2.1.[e] :** !/\ Risque d'erreur : Oublier de préciser le matériau.

**2.1.[g] :** !/\ Risque d'erreur : Oublier le matériau et/ou le numéro de fonderie.

**2.1.[i] & [j] :** Préciser la marque et l'année de fabrication du moteur.

!/\ Risque d'erreur : Si le moteur est d'une année plus ancienne que la voiture, il faut qu'il soit exactement le même que celui utilisé sur le modèle en période.

**2.1.[l] et 2.1.[m] :** Préciser les valeurs avec 2 chiffres après la virgule.

**2.1.[n] :** Nombre de canaux = Nombre de conduits dans la culasse.

!/\ Risque d'erreur : Pour les bougies, la question porte sur le nombre de bougies par cylindre et non le nombre total de bougies.



ADRESSE SIGNATAIRE : FFSAA FICHE N° : 00001

### 2.2 ALLUMAGE

(a) Le système est-il conforme aux spécifications de période ? **OUI**

(b)

(c) Type (magnétique, rupteur/bobine, etc.) : **DISTRIBUTEUR/RUPTEUR/BOBINE**

(d) Si l'allumage est électronique, spécifier la marque et le principe :

(e) Des capteurs sont-ils installés ? **NON**

(f)

### 2.3 ALIMENTATION

(a) Marque, type, nombre de carburateurs / d'injection, conformes aux spécifications de période ? **OUI**

(b)

(c) Carburateur : Nombre **4** Marque **WEBER** Type **4B IDA** ø de venturi **NA** mm

(d) Injection : Marque  Type

(e) Si une bride à air est installée, diamètre de la bride : mm

(f) Si suralimentation, le compresseur est-il conforme aux spécifications de période ?

(g)

(h) Compresseur : Marque  Type  Nombre

(i) Si un refroidisseur d'air est installé, est-il conforme aux spécifications de période ?

(j)

(k) Des capteurs sont-ils installés ? **NON**

(l)

2020 International HTP Chapitre 2.2 / Complet Chapitre 2.3 / Complet Page 8

**2.2.[c]**: La réponse au type d'allumage doit correspondre à :

- Allumage à « rupteurs » standards – Distributeur/Rupteurs/Bobine
- Allumage électronique plus récents – Distributeur/Électronique/Bobine
- Allumage sans distributeur (Période J2) – Multi Bobines/Capteur/ECU

**2.2.[d]**: Préciser le fabricant et le principe de déclenchement de l'allumage.

Exemples :

BMW M3 = Bosch DME à déclenchement magnétique

Porsche 911 SC = Bosh BHKZ à décharge capacitive

**2.3.[c]**: - Pour les Groupes 1, 3 et N, il est obligatoire de spécifier le diamètre du venturi tel qu'homologué.

- Pour les autres groupes, quand le diamètre du venturi est laissé libre par l'Annexe J de période, renseigner « N/A ».

- Dans le cas où le diamètre du venturi évolue en continu, renseigner «variable».

**!/\ Risque d'erreur :** Confondre le diamètre extérieur du corps et le diamètre du venturi.

**2.3.[d]**: Dans le cas d'une voiture homologuée, se reporter à sa Fiche d'Homologation.

Exemples :

BMW M3 = Bosch DME

Porsche 911 SC = Bosch Kjetronic

**2.3.[e]**: Le diamètre de bride demandé est celui préconisé par le règlement s'appliquant à la voiture. Consulter l'Annexe K et/ou le règlement de période pour en connaître le diamètre exact.

**2.3.[h]**: Exemples : Marque : Garrett ; Type : T3  
Marque : Volkswagen ; Type : G40



ASB SIGNATAIRE : FIVA

FICHE N°: F-XXXX

### 2.4 CIRCUIT DE CARBURANT

(a) Le système est-il conforme aux spécifications de période ? **OUI**

(b)

(c) Type d'alimentation en carburant (gravité, pompe mécanique (électrique, etc.) : **POMPE ELECTRIQUE**

(d) Y a-t-il un refroidisseur de carburant ? **NON**

(e) Le réservoir de carburant est-il conforme à l'emplacement de période ? **OUI**

Est-il en accord avec l'Annexe K ? **OUI**

(f) **140 LITRES - FIA FT3-1000**

(g) Des capteurs sont-ils installés ? **NON**

(h)

### 2.5 LUBRICATION

(a) Le système est-il conforme aux spécifications de période ? **OUI**

(b)

(c) Type carter humide, carter sec, etc.) : **CARTER HUMIDE**

(d) Y a-t-il un refroidisseur d'huile ? **OUI**

(e) Le refroidisseur est-il conforme aux spécifications de période ? **OUI**

(f)

(g) Un filtre à huile sur le point principal est-il installé (véhicules d'avant 1945 seulement) ?

(h) Des capteurs sont-ils installés ? **NON**

(i)

**2.4.[e] : OBLIGATOIRE :** Renseigner la capacité du réservoir et le type utilisé en accord avec l'Article 5.5. de l'Annexe K.



### Photos du moteur :

Les photos du moteur doivent montrer l'ensemble du compartiment moteur; plus on en voit, mieux c'est. En considérant la spécification de période et les besoins d'homologation, les tourelles de suspensions et collecteurs d'échappement doivent également y figurer. De fait, plus il est possible de distinguer ces éléments, plus il est facile de valider la demande, l'inverse résulterait en des questions additionnelles.





# LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE

## REPLIR LE FORMULAIRE – PAGE 11

ANN. SIGNATAIRE : WSA      FICHE N° : F30000

### 3 – TRANSMISSION

#### 3.1 BOITE DE VITESSES

(a) La boîte de vitesses est-elle conforme aux spécifications de période ? **OUI**

(b)

(c) Marque : **BORG & WARNER**      Type : **T10**

(d) Nombre de vitesses avant : **4**      marche arrière : **NON**

(e) Nombre de dents (pour les voitures homologuées uniquement) :

1ère vitesse : <b>30/17</b>	2ème vitesse : <b>30/19</b>	3ème vitesse : <b>29/23</b>
4ème vitesse : <b>DIRECT</b>	5ème vitesse : <input type="text"/>	6ème vitesse : <input type="text"/>

Constante :       alternatives indiquées à la section 9

(f) Y a-t-il un rétroviseur d'huile ? **NON**

(g)

(h) Des capteurs sont-ils installés ? **NON**

(i)

#### 3.2 COUPLE FINAL

(a) Roues motrices : **AVANT**

(b) Méthode d'entraînement (arbre, chaîne, etc.) : **ARBRE**

(c) Le couple final est-il conforme aux spécifications de période ? **OUI**

(d) Préciser le nombre de dents utilisé : **13/43**

(e) Préciser les autres nombres de dents disponibles en période : **14/43 - 13/46 - 13/48 - 12/47 - 11/45 - 11/47**

**9/41**

(f) Le différentiel est-il à action inversée ? **OUI**

(g) Marque : **SALISBURY**      Modèle : **LED**      Système : **DISQUES**

(h) Y a-t-il un rétroviseur d'huile ? **OUI**

(i) Est-il conforme aux spécifications de période ? **OUI**

(j) Des capteurs sont-ils installés ? **NON**

(k)

Page 11

© 2009 International HTP      Chapitre 3.1 : **Carrosserie**      Chapitre 3.2 : **Châssis**

**3.1.[c]** : Type : Si connu, spécifier le modèle de la boîte de vitesses + synchronisée ou non.

Exemples :

BMW M3 = Marque : Getrag	Type : Manuelle
Formule Junior = Marque : Renault	Type : 318
Porsche 911 SC = Marque : Porsche	Type : Manuelle 915

**3.1.[e]** : Renseigner les rapports en nombre de dents. Si plusieurs rapports de boîte doivent être renseignés, les indiquer à la Section 9 en Page 14.

**!/! Risque d'erreur** : Oublier la constante et/ou de renseigner les rapports alternatifs à la Section 9 du document.

**3.2.[d]** : **!/! Risque d'erreur** : Renseigner en nombre de dents (XX/XX) et pas en ratio calculé (X,XX).

Pour les voitures à 4 roues motrices ayant un rapport différent aux différentiels avant, arrière ou central, remplir comme suit :  
 AV = XX/XX ; TR = XX/XX ; AR = XX/XX.

**3.2.[e]** : Idem qu'au point **3.2.[d]**.

**3.2.[g]** : Si le modèle n'a pas de nom, noter « Aucun ».  
 Exemples de systèmes : "disques", "galets" ou "Torsen".

ASSIGNATAIRE : FFW

FICHE N°: FXXXX

### 4 – FREINS ET DIRECTION

#### 4.1 FREINS

(a) Le système de freinage est-il conforme aux spécifications de période ? **OUI**

(b)

(c) Commande (câble, poussoir, hydraulique, etc.) : **KV HYDRAULIQUE** **AR HYDRAULIQUE** Autre

(d) Le système de freinage est-il assisté ? **NON**

(e)

(f) Marque : Avant **GIRLING** Arrière **GIRLING**

Si freins à tambours : Diamètre tambour :	Avant	mm	Arrière	mm	Autre	mm
Largeur de gorge :	Avant	mm	Arrière	mm	Autre	mm

(g) Si freins à disques : Diamètre de disque Avant **291.00** mm Arrière **291.00** mm

Epaisseur max. de disque :	Avant	mm	Arrière	mm
Disque usiné :	Avant	<b>NON</b>	Arrière	<b>NON</b>

Étriers : Matériau à l'avant **ALUMINIUM** Nombre de pistons par étrier avant **2**

Matériau à l'arrière **ALUMINIUM** Nombre de pistons par étrier arrière **2**

(h) Des capteurs sont-ils installés ? **NON**

(i)

**4.1.[e] : Conseil :** Inscrire le type d'assistance au freinage, le cas échéant.  
Exemple : à dépression, hydraulique, etc.

#### 4.2 DIRECTION

(a) La direction est-elle conforme aux spécifications de période ? **OUI**

(b)

(c) Type (à crémaillère, à vis, à galets, etc.) : **CREMILLERE**

(d) La direction est-elle assistée ? **NON**

(e)

(f) Des capteurs sont-ils installés ? **NON**

(g)



# LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE

## REPLIR LE FORMULAIRE – PAGE 13

ADN MONITAIRE : F888 FICHIER : FXXXX

### 5 - ROUES

5.1 **ROUES**

(a) Les roues sont-elles conformes aux spécifications de période ? **OUI**

(b)

(c) Les roues sont-elles en plusieurs parties ? **NON**

(d) Le diamètre et la largeur des roues sont-ils conformes aux spécifications de période ? **OUI**

(e)

(f) Type et matériau (à rayons, acier embout, alliage d'aluminium, de magnésium, etc.) :  
 Avant : ALLIAGE DE MAGNÉSIUM      Arrière : ALLIAGE DE MAGNÉSIUM

(g) Diamètre / largeur des jantes à l'avant (préciser l'unité : pouces ou millimètres) : \*

1. Diamètre : 15.00	Largeur : 6.00	2. Diamètre : 15.00	Largeur : 7.50
3. Diamètre : 15.00	Largeur : 8.50	4. Diamètre :	Largeur :

(h) Diamètre / width of rims at the rear (specify the units: inches or millimeters) : \*

1. Diamètre : 15.00	Largeur : 6.00	2. Diamètre : 15.00	Largeur : 7.50
3. Diamètre : 15.00	Largeur : 8.50	4. Diamètre :	Largeur :

(i) Des capteurs sont-ils installés ? **NON**

(j)

### 6.1 CARROSSERIE

(a) La carrosserie est-elle de spécification originale ? **OUI**

(b)

(c)

(d) Le matériau de carrosserie est-il initialement conforme aux spécifications de période ? **OUI**

(e) Matériau principal : ALUMINIUM  
 Si autre matériau utilisé, indiquer le matériau et les pièces de carrosserie :

(f) Type (monospace, coupé, etc.) : COUPE

(g) Nombre de sièges : 2

(h) Nombre de portes : 2

### 6.2 DISPOSITIFS AÉRODYNAMIQUES (voitures construites après 1965 seulement)

(a)

**5.1.[g] et [h] : Conseil :** Pour chaque dimension de jante, ne l'inscrire qu'une fois pour chaque essieu.

Pour les voitures homologuées à partir de la Période G1, spécifier une plage si choix multiple (ex : « 6" à 8" » ou « 6 – 8 »).

**!/\ Risque d'erreur par rapport à l'exemple :**

[g] 1. Diamètre : 13    largeur : 6    2. Diamètre : 13    largeur : 6  
 3. Diamètre : 13    largeur : 6    4. Diamètre : 13    largeur : 6

**6.1.[e] : !/\ Risque d'erreur :** Oublier de remplir la seconde partie de la question. Certaines voitures ont d'origine des éléments dans un matériau différent de celui qui compose la carrosserie principale, typiquement, les pare-chocs, bas de caisse, ouvrants ou hard top.

**6.1.[f] :** Le cas échéant, se reporter à la Fiche d'Homologation de la voiture. Pour les voitures non-homologuées, le type est souvent « Monospace » ou « Biplace de course ».

**6.1.[g] et [h] : Conseil :** Inscrire le nombre de portes et de sièges présents d'origine dans la voiture.

**!/\ Risque d'erreur :** Inscrire le nombre de portes et de sièges dans la configuration actuelle de la voiture.

**6.2.[a] :** Pour toute voiture construite après 1965, remplir cette section ainsi que :

- la Page 20 pour les voitures homologuées.
- la Page 22 pour les voitures non-homologuées.
- la Page 21 pour les voitures équipées d'un ou plusieurs ailerons.

ASN SIGNATAIRE: FFAA FICHEN°: FXXXX1

**6.3 ECLAIRAGE**

(a) L'éclairage est-il conforme aux spécifications de période ? **OUI**

(b) \_\_\_\_\_

(c) Y'a-t-il un générateur ? **OUI**

(d) Type:  dynamo  alternateur  autre, spécifier et justifier \_\_\_\_\_

**7.1 DIMENSIONS**

(a) Empattement : gauche 2280.00 mm ; droite 2280.00 mm

(b) Seulement les voitures homologuées à partir de la Période G2, largeur de la carrosserie mesurée par rapport à l'axe longitudinal:

Avant d'origine	mm	Avant actuelle	mm
Arrière d'origine	mm	Arrière actuelle	mm

(c) Pour tous les autres cas, voir (mesurée entre les centres des bandes de roulement):

Avant d'origine	1379.00 mm	Avant actuelle	1420.00 mm
Arrière d'origine	1379.00 mm	Arrière actuelle	1420.00 mm

(d) Poids minimum: 885 kg

(e) Classification: \_\_\_\_\_

### 8 – DESSINS ET/OU PHOTOS

Si nécessaire, dessins et/ou photos des dispositifs aérodynamiques, de la suspension etc.



### 9 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si nécessaire, liste d'options (rapports de la boîte de vitesse, etc)

\_\_\_\_\_

**Z.1.[b] :** À ne remplir que pour les voitures homologuées, hors Groupes 1, 3 et N, à partir de la Période G2. Pour le relevé de cette cote, la mesure s'effectue d'un bord à l'autre de la carrosserie, à la verticale passant par l'axe des moyeux de roue.

**!/ \ Risque d'erreur :** Remplir [b] au lieu de [c] et vice et versa.

**Z.1.[c] :** **Conseil :** À remplir pour toutes les autres voitures d'avant la Période G2, Groupes 1, 3 et N inclus. Pour ces voitures, la mesure s'effectue entre les centres des bandes de roulement.

**!/ \ Risque d'erreur :** Toutes les voitures homologuées de Groupe 1, 3 ou N doivent spécifier leurs voies. Même à partir de la Période G2.

**Z.1.[d] :** **Conseil :** Pour les voitures homologuées, le poids figure sur la Fiche d'Homologation ou dans l'Annexe J. Pour les voitures à partir de la Période J1, il faut ajouter le poids de l'arceau tel que défini dans l'Annexe J de fin de période. Pour les voitures non-homologuées, se référer à l'Annexe J de fin de période.

### Section 8 – Dessins et/ou Photos

Si la voiture est équipée d'amortisseurs ajustables d'après la Section 1.2.f en Page 3 et/ou 1.3.f en Page 5, une photo des ajusteurs (vis, molettes, réservoirs, etc.) est obligatoire.

### Photos de présentation

Comme pour les photos de présentation en Page 1, les vues de face, de l'arrière et du flanc de la voiture doivent présenter :

- La voiture complète et en état de courir avec ou sans ses numéros ;
- La lumière doit être suffisante et homogène, pas d'ombres ;
- La voiture à l'arrêt, sans personne à bord ;
- **Un nombre limité d'autocollants et numéros de course sont autorisé**, en accord avec l'Article 2.1.9 de l'Annexe K ainsi que pour les voitures répliquant une livrée d'époque justifiée par une photo de référence en Page 2 ;
- Les bandeaux de pare-brise sont interdit, sauf si propre à une livrée de période ;
- Les voitures participant à des rallyes doivent être équipées de pare-chocs conformes à la spécification de période du modèle, sauf si le modèle a été homologué en période sans pare-chocs.







### Photo du tableau de bord :

La photo du tableau de bord doit montrer l'ensemble des instruments utilisés.

Pour les voitures homologuées, le tableau de bord doit être conforme à l'homologation. Pour les voitures non homologuées, le tableau de bord doit être conforme à la spécification de période.

Le tachymètre et/ou les instruments d'origine peuvent être d'un type différent de celui d'origine à la condition d'être d'un type analogique et de conserver l'emplacement d'origine.

Les instrument digitaux ne pouvant être prouvés comme faisant partie de la spécification de période et/ou additionnels permettant le chronométrage ou la collecte de quelques données que ce soit sont interdits.



Photo du coffre :

Obligatoire pour les voitures ayant un coffre.

Pour les voitures n'ayant pas de coffre, voir la page suivante.



Photo Alternative

Obligatoire pour les monoplaces et biplaces de course, photographiez l'extrémité de la voiture opposée au moteur, carrosserie démontée.



### Photo du plancher :

La photo doit montrer une vue d'ensemble du plancher de la voiture, qu'elle soit équipée d'un fond plat ou non.

### Note additionnelle pour la photo du plancher :

Obligatoire pour les Porsche, elle permet de voir le collecteur d'échappement mais c'est aussi valable pour visualiser un 4 en 1, les tunnels aérodynamiques ou diffuseur. Pensez toujours au bénéfice qu'apportera la photo.





#SN SIGNATAIRE : FTA

FICHE N° : F-10001



### Photo de la boîte de vitesses :

La photo doit montrer le carter de boîte de vitesses clairement afin de pouvoir identifier le carter.

Merci de noter que si le mécanisme de levier de vitesse est visible, celui-ci doit figurer dans la photo.



### Photo du pont :

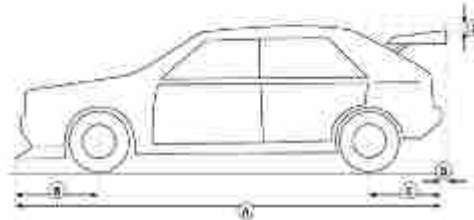
La photo du pont doit montrer clairement et en couleur le carter du pont.

Egalement visible ici, le radiateur de pont.

**⚠ Les deux photos doivent être différentes.**

GENERALITE P101 \_\_\_\_\_ P102 & P103 \_\_\_\_\_

**EXTENSION - DISPOSITIFS AERODYNAMIQUES (DIMENSIONS)**



**DIMENSIONS (OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES DIMENSIONS - 4x4)**

(A)	_____
(B)	_____
(C)	_____
(D)	_____
(E)	_____

2018 - 2019 - 2020 - 2021

Page 20

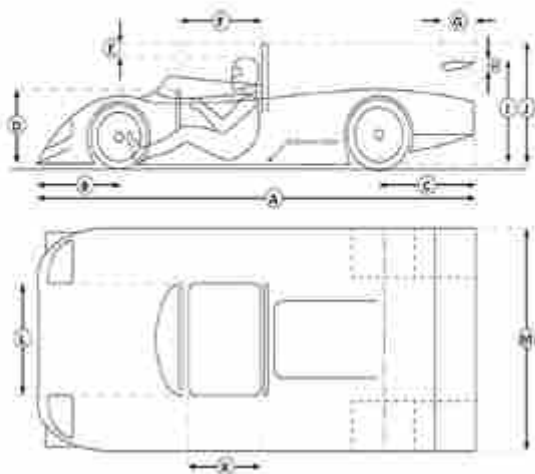
**Article 12 :** Les dimensions A, B et C à remplir pour toutes les voitures à partir de 1966 ; D et E lorsque la voiture est équipée d'un élément aérodynamique (aileron, spoiler, becquet, etc.).

ASH INDICATAIRE : FFSH

FICHE N° : F.00001

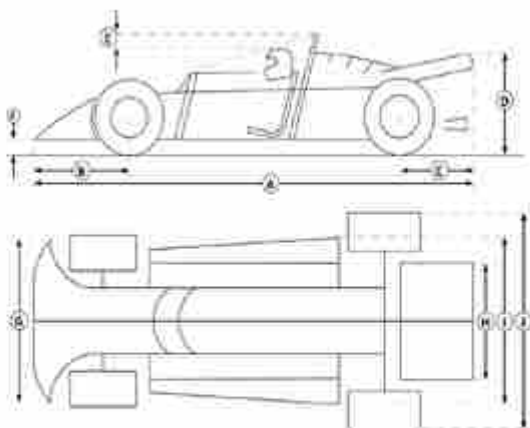
**DIMENSIONS**  
(TOLÉRANCE POUR  
TOUTES LES  
DIMENSIONS :  $\pm 1\%$ )

(A)	_____	mm
(B)	_____	mm
(C)	_____	mm
(D)	_____	mm
(E)	50 mm	min.
(F)	_____	mm
(G)	_____	mm
(H)	_____	mm
(I)	_____	mm
(J)	_____	mm
(K)	_____	mm
(L)	_____	mm
(M)	_____	mm



**DIMENSIONS**  
(TOLÉRANCE POUR  
TOUTES LES  
DIMENSIONS :  $\pm 1\%$ )

(A)	_____	mm
(B)	_____	mm
(C)	_____	mm
(D)	_____	mm
(E)	50 mm	min.
(F)	_____	mm
(G)	_____	mm
(H)	_____	mm
(I)	_____	mm
(J)	_____	mm



Section à remplir obligatoirement pour les monoplaces ou biplaces non-homologuées à partir de 1966.



# LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE

## REPLIR LE FORMULAIRE – PAGE 23

1.1 SYSTEME DE PROTECTION ANTI-TONNEAUX

[a] Système en accord avec : SELECTION

1.2 SYSTEME HOMOLOGUE

Non applicable

SELECTION  
SYSTEME HOMOLOGUE PAR LA FIA  
SYSTEME CERTIFIE PAR UNE ASN  
SYSTEME SELON L'ANNEXE K (CONSTRUCTION ARTISANALE)  
SYSTEME DE SPECIFICATION DE PERIODE (App J) [UNIQUEMENT VOITURE]  
NON APPLICABLE -> UNIQUEMENT LA PERIODE A-E

1.5 SYSTEME DE SPECIFICATION DE PERIODE

[a]	Arceau principal/lateral	Arceau avant	Diagonales	Autres entretoises	Entretoises transversales
Diamètre ext. (mm)					
Epaisseur paroi (mm)					

[b] Spécification de matériau :

[c] Numéros de dessins selon l'Annexe VI à l'Annexe K (dessins de base et de toutes les options utilisées) :

[d] Nombre de points d'attache à la carrosserie / au châssis : \_\_\_\_\_

*'SI AUCUNE DIMENSION N'EST APPLICABLE, COMPLETER LE CHAMP EN MENTIONANT N/A*

1.6 AUTRES INFORMATIONS, SI NECESSAIRE :

**La Page 23 est l'un des changements majeurs du Formulaire PTH 2020.** Le changement principal est que seule la section applicable à la voiture présentée dans le formulaire sera visible.

Cela veut dire qu'en fonction du type de structure installé, la Section 1.2 n'apparaîtra que si vous avez choisi Système Homologué par la FIA. Si aucune structure n'est installée dans la voiture avec, par exemple, une voiture d'avant guerre ou de Période E, aucune section ne sera applicable, et le champ spécifique devra être choisi.

**Deuxième changement,** tous les champs liés à une dimension doivent être remplis. Si l'un d'entre eux ne saurait être applicable, il est obligatoire de renseigner "N/A".

Les structures en aluminium, titane et/ou structurelle doivent être détaillées comme Spécification de Période sous la Section 1.5.

*Pour toutes informations supplémentaires et textes réglementaires, prière de consulter les Annexes V et VI à l'Annexe K.*

JEUN SIGNATAIRE / PPSA : \_\_\_\_\_ FIGURÉ (N°) : P.00001

**EXTENSION – SYSTEME DE PROTECTION ANTI-TONNEAUX**

1.1 SYSTEME DE PROTECTION ANTI-TONNEAUX  
 (a) System en accord avec : SYSTEME SELON L'ANNEXE K (CONSTRUCTION ARTISANALE)

1.2 SYSTEME HOMOLOGUE PAR LA FIA

1.3 SYSTEME CERTIFIE PAR UNE ASN

1.4 SYSTEME SELON L'ANNEXE K (CONSTRUCTION ARTISANALE)

(a)	Arceau principal	Arceau avant	Diagonales	Arceau arrières	Entonnoirs latéraux
Distance ext. (mm)	40	N/A	40	40	N/A
Epaisseur min (mm)	2	N/A	2	2	N/A

(b) Spécification du matériau : ACIER ETRE A FROID SANS SOUDURE FROID

(c) Numéro de dessin selon l'Annexe VI à l'Annexe K (Respecter la base et de toutes les options utilisées) : N/A

SI AUCUNE OMBLIGATORIA EST APPLICABLE, COMPLETER LE CHAMP EN INDICANT N/A.

1.5 SYSTEME DE SPECIFICATION DE PERIODE

1.6 AUTRES INFORMATIONS, SI NECESSAIRE :

Page 23

Une Structure Anti-Tonneau de Protection (ROPS) peut être :

- **Fabriquée** en accord avec les prescriptions de l'Annexe VI à l'Annexe K.
  - o 1.1.(a) – C'est un ROPS « Annexe K en cours ».
  - o Les matériaux et dimensions doivent être détaillés sous 1.4.
  
- **Homologuée ou Certifiée par une ASN** en accord avec les prescriptions de l'Annexe VI à l'Annexe K et le Règlement d'Homologation pour Armatures de Sécurité Historique.
  - o 1.1.(a) – C'est un ROPS « Certificat de l'ASN ».
  - o L'article 1.3.(a) doit être complété et le certificat doit être signé et transmis par l'ASN avec la demande de PTH.
  
- **Homologuée en période** par la FIA et définie comme faisant partie de la Fiche d'Homologation originale comme extension (VO).
  - o 1.1.(a) – C'est un ROPS « Fiche d'Homologation FIA ».
  - o L'article 1.2.(a) doit être complété et l'extension (VO) à la Fiche d'Homologation originale concernée transmise par l'ASN avec la demande de PTH.
  
- **Spécification de Période** est définie comme étant celle qui était utilisée en compétition en période sur la marque et le modèle de voiture concernée.
  - o 1.1.(a) – C'est un ROPS « Spécification de Période ».
  - o Les matériaux et dimensions doivent être détaillés sous 1.5.
  - o Seulement applicable aux voitures non-homologuées mais aussi à certaines GT, GTS et GTP de Période F en Circuit et Course de Côte UNIQUEMENT.

*Pour toutes informations supplémentaires et textes réglementaires, prière de consulter les Annexes V et VI à l'Annexe K.*



# LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE

## REPLIR LE FORMULAIRE – PAGE 23 – INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

### Informations additionnelles concernant les Structures Anti-Tonneau de Protection (ROPS) :

- La règle des 50mm
  - o A partir de la Période F, il est obligatoire pour toute voiture ouverte que la Structure Anti-Tonneau de Protection soit en tout temps au minimum 50mm au dessus du casque du pilote.
  
- Extensions
  - o Toute extension ajoutée à une Structure Anti-Tonneau de Protection rendra la structure non conforme, sauf si un certificat attestant de la conformité de celle-ci peut être produit.
  
- Spécification de Période, Structure Intégrée et/ou en Titane
  - o Une structure intégrée et/ou en titane ne pourra être considérée qu'à titre de Spécification de Période ;
  - o Aussi, une structure intégrée est définie comme faisant partie de la structure de la voiture et qui ne peut être séparée de celle-ci sans destruction partielle ou totale de la voiture ou d'un de ses composants. L'enlèvement de rivet et/ou le démontage d'un châssis ne sera pas considéré comme destruction ;
  - o Si une structure intégrée et/ou en titane est présente sur une voiture, il est obligatoire de le mentionner en Page 23 à la Section 1.5.(b).
  
- Toute modification d'une Structure Anti-Tonneau de Protection homologuée ou certifiée est interdite, sauf à y ajouter une barre horizontale destinée à fixer le harnais, à ajouter une diagonale, ou des entretoises de portières.
  - o Autre que mentionné ci-dessus, toute opération effectuée sur l'armature par usinage ou soudure sera considérée comme modification.
  
- « Éléments utilisés en période » est défini comme dessin, et ne peut être le type de matériau, la dimension ou la méthode de connexion du tube.



## 14 – REGLEMENT TECHNIQUE

- La voiture doit être en accord avec le règlement technique du Groupe 4 de l'Annexe J 1965.
- Ou bien, la voiture doit être conforme au règlement technique : [ ] (de 19 [ ]).

Les règles de l'Annexe K ont priorité.

**Article 14 :** Les différents cas de figure sont :

- La voiture correspond à un règlement de groupe défini dans une Annexe J de période dont il faut préciser l'année.
- La voiture correspond à une Annexe (VIII, IX, X ou XI) à l'Annexe K en cours.
  - C/CT & GT/GTS des Périodes E, F et G1 → Annexe VIII ou IX à l'Annexe K.
  - Formule 1 à partir de 1966 → Annexe X à l'Annexe K.
  - Période J1 & J2, voitures de Rallye ou Course de Côte → Annexe XI à l'Annexe K.
- Les voitures non-homologuées → Article 6 de l'Annexe K.

**⚠ Dans le cas d'un ROPS non-homologué, n'oubliez pas de remplir et signer la Page 27.**



*OBJECTIFS DU DOCUMENT*

*LA PROCEDURE DE DEMANDE*

*GENERALITES*

*REEMPLIR LE FORMULAIRE*

*PHOTOS & FORMATS*

*CERTIFICATS D'ARCEAUX*

*ERREURS COURANTES*



## PHOTOS DE PRESENTATION

Les photos doivent être d'une qualité suffisante et permettre à un contrôleur technique de vérifier la spécification de la voiture.

Prenez les photos avec du recul, de façon à permettre une vue la plus large possible, d'autant plus avec le nouveau format 16:9 (1280x720px).

La voiture peut être présentée avec des numéros de course et un minimum d'autocollants, au sol, prête à rouler avec la direction en position neutre.

Un arrière plan de photo clair est fortement recommandé. Les photos doivent être le plus clair possible et sans ombres si possible également.



Les photos doivent toujours être au format « Paysage ».

## PHOTOS DES SUSPENSIONS

Ces photos doivent montrer la spécification précise des trains de l'auto. Elles doivent être claires et cadrées avec pour but d'en montrer le plus possible.

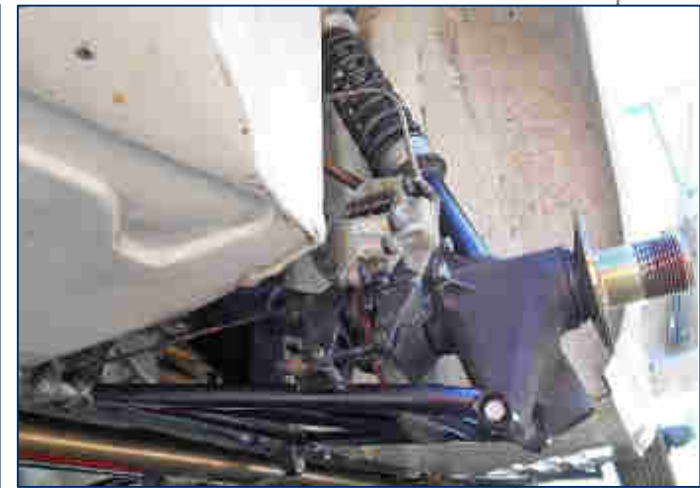
Prenez en compte la luminosité. Les photos trop sombres ou floues seront refusées.

Montrez la suspension, l'étrier de frein, le disque et la plus grande majorité des points d'ancrage entre le châssis et le porte moyeux. Si possible, prenez le soin de montrer la fenêtre d'insertion des plaquettes de frein sur l'étrier et ses points d'attache.

La suspension doit être libre. Mettez le cric et/ou la chandelle sous le châssis, pas le triangle.

Si la voiture est équipée de freins à tambour, le tambour doit être enlevé et sa face interne doit être visible sur la photo.

Les photos doivent toujours être au format « Paysage ».



Les photos ont été prises avec la voiture sur chandelles.

## PHOTOS DU MOTEUR

Les photos doivent être prises de chaque côté de la voiture et non pas face à celle-ci.

Merci de noter que la baie moteur doit être visible dans son ensemble et pas simplement le moteur.

Le contenu de celle-ci doit être présenté dans un état prêt à courir et avec tous les accessoires, batteries, etc. en état de marche.

Pour les voitures ayant un gros filtre à air ou une boîte à air (V8 américain, Formules, etc.), prenez une photo avec (de façon à valider la spécification de période) et une sans (pour valider les détails comme le/les carburateur(s) par exemple).





# LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE **PHOTOS & FORMATS**



A WORLD IN MOTION

## PHOTOS DU MOTEUR – PORSCHE 911

Particularité pour la baie moteur des Porsche 911, la photo doit inclure les tourelles de suspension.





## BOITE DE VITESSE ET TRANSMISSION

Si la boîte de vitesses a un mécanisme de sélection ou d'embrayage sur le carter, visible dans son périmètre proche, celui-ci doit être vu sur la photo.

Exemple : Une Ford Cortina Lotus de 1965 comporte un maître-cylindre sur le côté gauche  
→ la photo doit le montrer.

Toutes les photos demandées doivent être au format « Paysage », jamais portrait.

Toutes les GT et voitures de Tourisme sont homologuées pour la route. Elles doivent donc comporter leur frein à main et leurs câbles. Si un frein à main hydraulique est monté sur la voiture, celui-ci doit correspondre à la Fiche d'Homologation ou la spécification de période.

Pour les Biplaces de course ayant la boîte de vitesses à l'arrière, la meilleure option consiste à prendre une photo de chaque côté de la voiture.

Pour les Monoplaces, fournissez une photo de côté et une de l'arrière.



# LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE **PHOTOS & FORMATS**



Biplace de course



Monoplace de course



*OBJECTIFS DU DOCUMENT*

*LA PROCEDURE DE DEMANDE*

*GENERALITES*

*REEMPLIR LE FORMULAIRE*

*PHOTOS & FORMATS*

*CERTIFICATS D'ARCEAUX*

*ERREURS COURANTES*



# LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE CERTIFICATS D'ARCEAU

**CUSTOM CAGES**

**Roll Over Protection System Description**

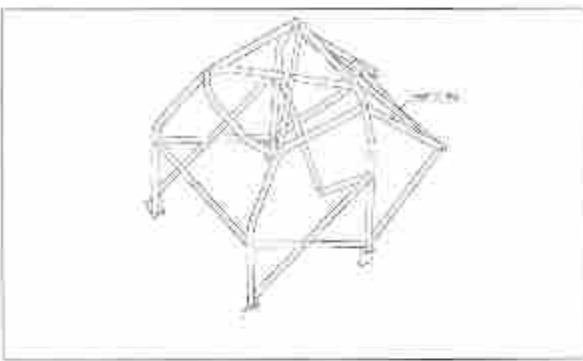
This document is specific to the Safety Cage bearing the serial number on page 4.  
The ROPS Cage Design, structure and all drawings are to fit specifications

Product: **Roller**      Serial Number: **111111**

Model: **811**      Serial Number: **111111**

Manufacturer: **111111**      P.O. Box: **111111**      Address: **111111**      City: **111111**

Draw (or attach) view of the complete structure (with ID plate shown)



The Roll Over Protection System described herein is designed to meet or exceed the requirements of the applicable regulations, standards and/or codes of practice.

111111 Street  
111111 Street 111111  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street

**CUSTOM CAGES**

Photo 1

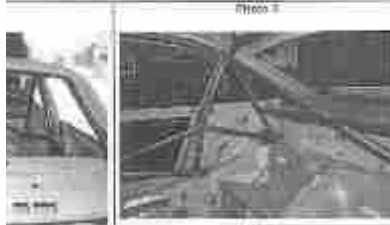


Photo 2

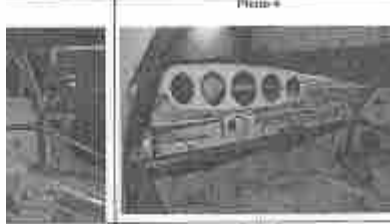
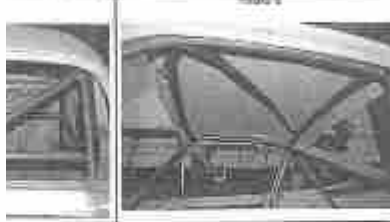


Photo 3



111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street

**CUSTOM CAGES**

Photo 4



Photo 5



Photo 6



111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street

**Refusé**

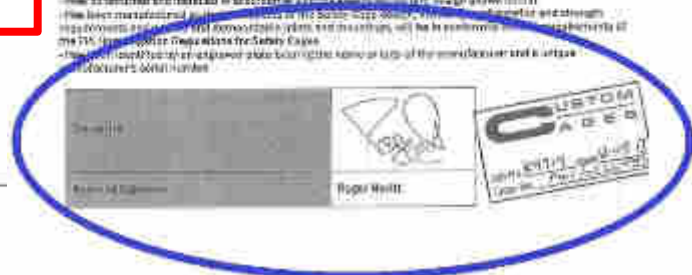
**CUSTOM CAGES**

Item	Quantity	Material	Dimensions	Weight	Notes
Main Rollers	140	40mm	2.0mm	100g	100g
Lateral Rollers	140	40mm	2.0mm	100g	100g
Ball Rollers	140	40mm	2.0mm	100g	100g
Downroll Bar	140	40mm	2.0mm	100g	100g

The following cage is authorized to be used by the manufacturer's name to label the safety cage design.

Roller

111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street  
111111 Street



Ce certificat présente bien la signature du fabricant.  
Mais, il ne comporte pas la signature d'une ASN ou de la FIA. Il n'est pas recevable.







*OBJECTIFS DU DOCUMENT*

*LA PROCEDURE DE DEMANDE*

*GENERALITES*

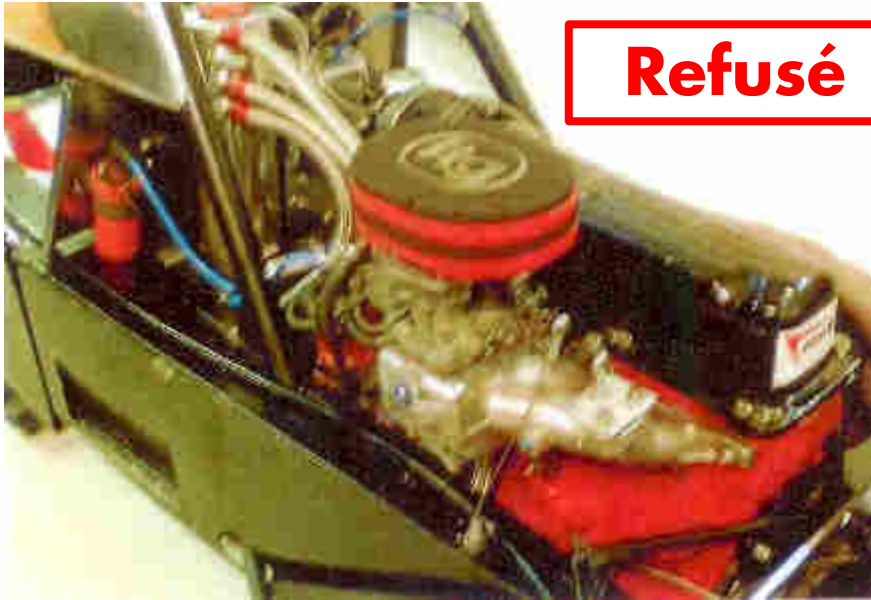
*REEMPLIR LE FORMULAIRE*

*PHOTOS & FORMATS*

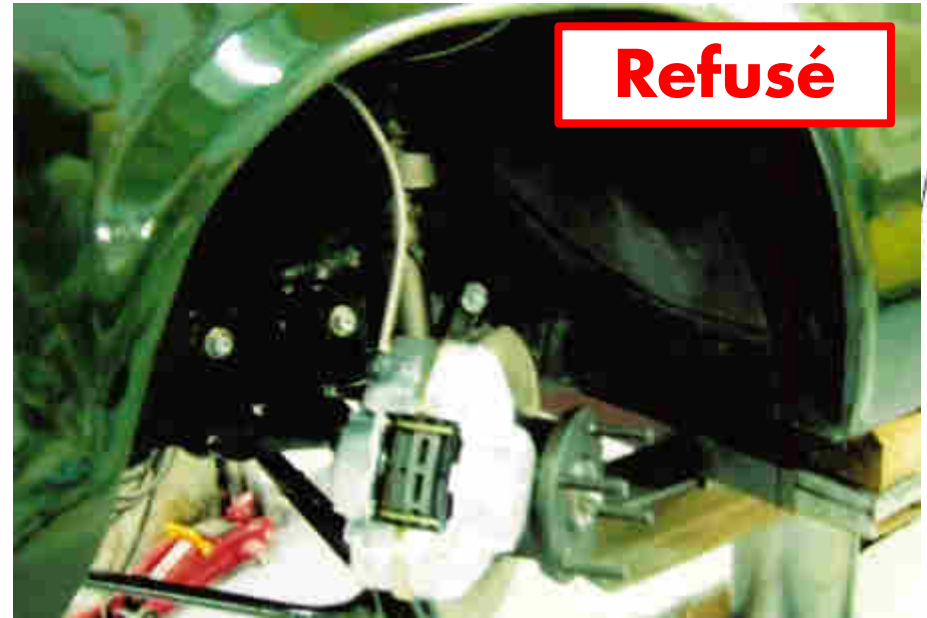
*CERTIFICATS D'ARCEAUX*

*ERREURS COURANTES*





**Refusé**



**Refusé**

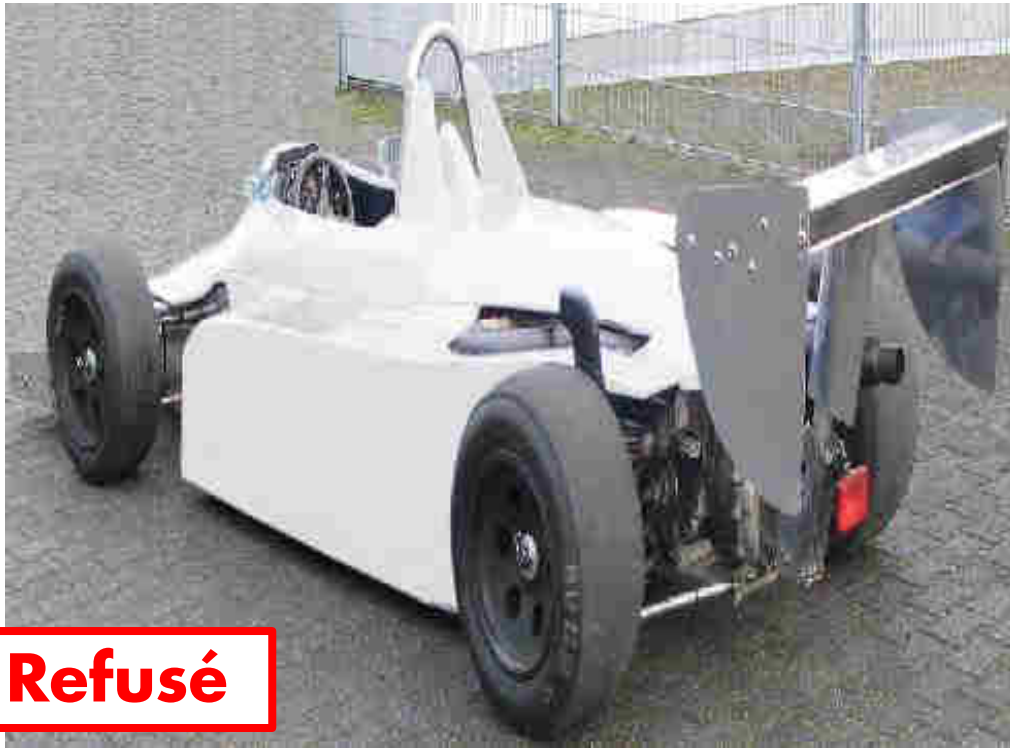


**Refusé**

Mauvaise qualité des photos



La voiture doit être présentée avec une quantité limitée d'autocollants (Sauf en cas de livrée de période).



**Refusé**

Mauvaises proportions.



**Refusé**





Le compartiment moteur n'est pas entièrement visible.

**Refusé**



La voiture doit être en état de courir sur ses photos de PTH. Rien ne doit être couvert.